

## Aperçu des fonds

# Fonds de Placement Garanti Sélect (FPG Sélect) Manuvie

## **RevenuPlus (version 2.2)**

(contrat souscrit entre le 14 janvier 2013 et le 25 octobre 2013)

## **SuccessionPlus**

En vigueur le 12 novembre 2024

## Rendements au 31 décembre 2023

La série RevenuPlus (version 2.2) ne peut plus être souscrite depuis le 25 octobre 2013, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'une série RevenuPlus (version 2.2) existante.

La série SuccessionPlus ne peut plus être souscrite depuis le 16 mai 2016, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'une série SuccessionPlus existante.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers («Manuvie») est l'émetteur du contrat d'assurance FPG Sélect Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat.

## Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

1. **Nom du fonds** : Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
2. **Fonds offert depuis** : Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
3. **Date d'établissement** : Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
4. **Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent** : Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
5. **Nombre total d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
6. **Valeur totale du fonds** : Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
7. **Rotation du portefeuille** : Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100% signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
8. **Option de garantie** : Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
9. **Placement minimum** : Montant du dépôt initial minimum.
10. **Ratio des frais de gestion (RFG)** : Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
11. **Frais de gestion** : Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
12. **Valeur liquidative par part** : Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
13. **Nombres d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
14. **Dans quoi le fonds investit-il?**
  - **Fonds sous-jacent** : Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minimale de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
  - **Dix principaux titres** : Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site [www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca).
  - **Répartition des placements** : Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.

## Comment interpréter l'Aperçu des fonds: Fonds distincts Manuvie

15. **Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
16. **A qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.
17. **Quel a été le rendement du fonds?**
  - **Rendement moyen :** Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
  - **Rendements annuels :** Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.
18. **Quel est le degré de risque?** Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.
19. **Combien cela coûte-t-il?** Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.
  - **Frais de retrait :** Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
  - **Frais d'administration :** Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
  - **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique) :** Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
  - **Commission de suivi :** Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.
20. **Que se passe-t-il si je change d'idée?** Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.
21. **Objectif et stratégie :** Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.
22. **Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine :** Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie



Rendement au 31 décembre 2023

## Aperçu du fonds — FPG Sélect

1

### FPG Sélect d'obligations Manuvie

2

#### Bref aperçu

3

Fonds offert depuis: octobre 2010

4

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

6

Valeur totale du fonds: 94 715 604 \$

Date d'établissement: octobre 2010

5

Nombre total d'unités en circulation: 8 955 652

7

Rotation du portefeuille: 8,96 %

| 8 Option de garantie | 9 Placement minimum (\$) | 10 RFG (%) | 11 Frais de gestion (%) | 12 Valeur liquidative par part (\$) | 13 Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|--------------------------|------------|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                    | 2,11       | 1,62                    | 11,2128                             | 1 394 910                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                    | 2,31       | 2,07                    | 10,0000                             | 10                                |
| RevenuPlus           | 25 000                   | 2,11       | 1,62                    | 10,5515                             | 56 413                            |
| SuccessionPlus       | 10 000                   | 2,11       | 1,62                    | 11,2128                             | 135 125                           |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

14

#### Dans quoi le fonds investit-il?

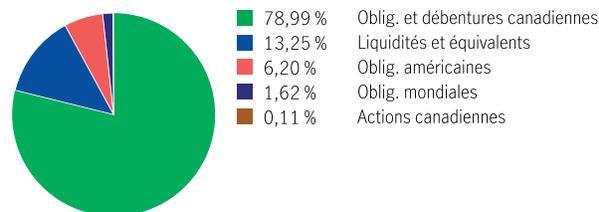
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

#### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01           | 2,17 %         |
| Gouv. du Canada, 2024-04-25                   | 1,85 %         |
| Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02     | 1,67 %         |
| Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01              | 1,67 %         |
| Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01              | 1,64 %         |
| CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL          | 1,62 %         |
| CANADA HOUSING TRUST NO 1 4.25% 15MAR34       | 1,17 %         |
| Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02     | 1,07 %         |
| Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15 | 1,05 %         |
| Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02     | 1,04 %         |
| <b>Total</b>                                  | <b>14,94 %</b> |

Total des placements : 428

#### Répartition des placements



17

#### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

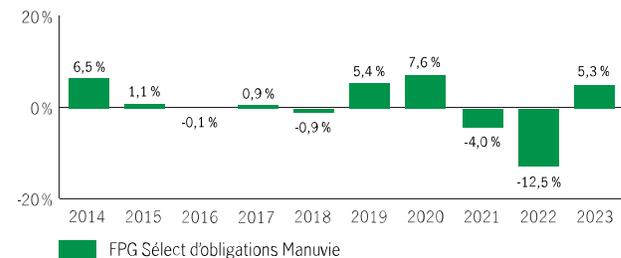
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 078,17 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,76 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

15

#### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

18

#### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



16

#### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,11   | 1,62                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,31   | 2,07                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,11   | 1,62                 | 0,55                         |
| SuccessionPlus       | 2,11   | 1,62                 | 0,25                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

20

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

# Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

21

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédérales, provinciales ou municipales.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

22

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,52    | 1,24                 | 12,0549                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 1,85    | 1,65                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,62    | 1,24                 | 11,6723                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,52    | 1,24                 | 12,0549                          | 24 575                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,27    | 0,95                 | 12,2098                          | 5,120                          |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,76    | 1,57                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,29    | 0,95                 | 11,8339                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,27    | 0,95                 | 12,2098                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect à revenu mensuel CIBC Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion globale d'actifs CIBC inc.

**Valeur totale du fonds:** 42 499 414 \$

**Date d'établissement:** juin 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 2 764 506

**Rotation du portefeuille:** 6,93 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,85    | 1,89                 | 16,1995                          | 473 168                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,16    | 2,84                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,83    | 1,89                 | 14,0340                          | 32 925                         |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,85    | 1,89                 | 16,1995                          | 72 268                         |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

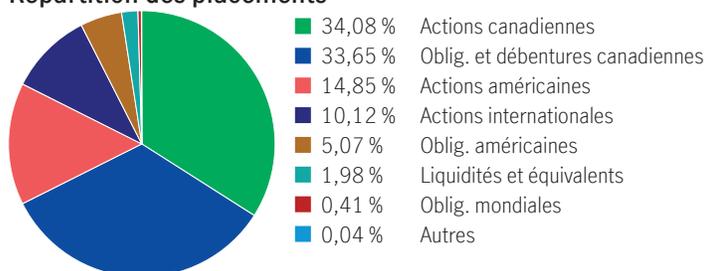
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel CIBC. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Banque Royale du Canada                  | 3,01 %         |
| La Banque Toronto-Dominion Com New       | 2,59 %         |
| Enbridge Inc.                            | 1,86 %         |
| Banque de Montréal                       | 1,74 %         |
| Chemin de fer Canadien Limitée           | 1,69 %         |
| Canadian Natural Resources Ltd.          | 1,50 %         |
| Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08 | 1,48 %         |
| Canadian Pacific Kansas City Limited     | 1,46 %         |
| Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A      | 1,36 %         |
| Banque Canadienne Impériale demerco      | 1,28 %         |
| <b>Total</b>                             | <b>17,97 %</b> |

Total des placements : 683

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

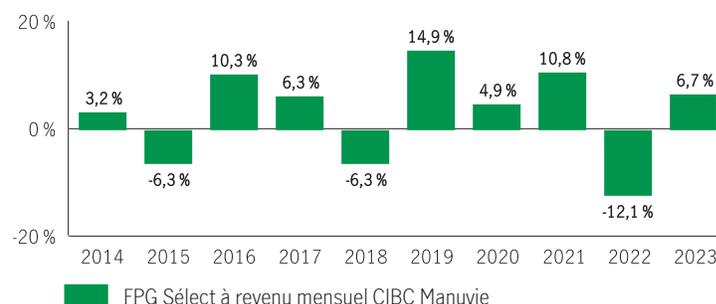
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 328,67 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,88 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,85   | 1,89                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,16   | 2,84                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,83   | 1,89                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,85   | 1,89                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu mensuel stable et préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance et de titres de participation.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,11    | 1,27                 | 17,9361                          | 5 401                          |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,55    | 2,29                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,21    | 1,27                 | 15,1764                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,11    | 1,27                 | 17,9361                          | 2 214                          |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,83    | 1,12                 | 71,1900                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,06    | 1,84                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,83    | 1,12                 | 16,5554                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,83    | 1,12                 | 71,1900                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect à revenu mensuel élevé américain Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 517 907 331 \$

Date d'établissement: avril 2014

Nombre total d'unités en circulation: 91 814 002

Rotation du portefeuille: 3,33 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,66    | 1,73                 | 17,3538                          | 33 572 445                     |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,02    | 2,71                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,64    | 1,76                 | 16,4890                          | 792 168                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,64    | 1,76                 | 16,4903                          | 1 313 353                      |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

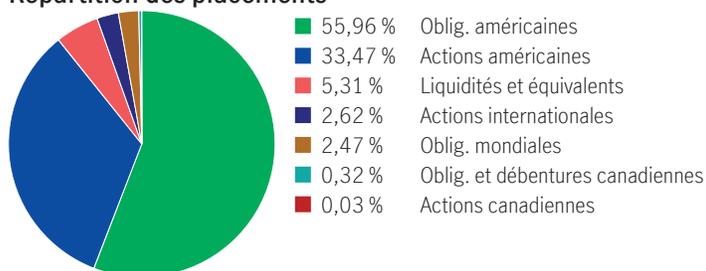
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines et de placements à revenu fixe américains.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| UNITED STATES TREASUR 4.375000% 30NOV30             | 2,58 %         |
| Billet du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2043-11-15 | 2,54 %         |
| Billet du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2053-08-15 | 2,38 %         |
| UNITED STATES TREASUR 4.500000% 15NOV33             | 1,61 %         |
| Cintas Corp.  | 1,59 %         |
| Roper Technologies Inc.                             | 1,57 %         |
| Thermo Fisher Scientific Inc.                       | 1,57 %         |
| Linde PLC Shs                                       | 1,57 %         |
| Union Pacific Corp.                                 | 1,56 %         |
| Visa Inc. Com Cl A                                  | 1,56 %         |
| <b>Total</b>  | <b>18,54 %</b> |

Total des placements : 888

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

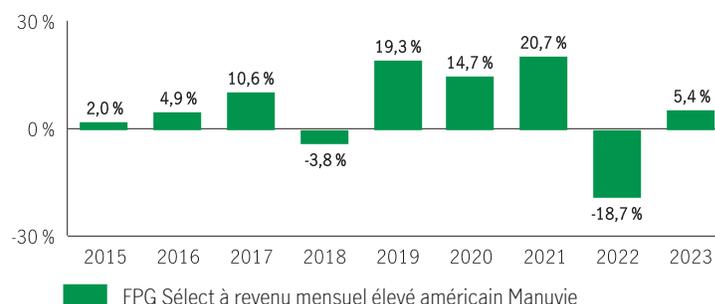
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 avril 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 735,92 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,83 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,66   | 1,73                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,02   | 2,71                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,64   | 1,76                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,64   | 1,76                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds équilibré vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation productifs de dividendes ou non et de titres à revenu fixe américains.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,96    | 1,09                 | 18,5187                          | 296 196                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,41    | 2,16                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,99    | 1,13                 | 17,7022                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,98    | 1,13                 | 17,5243                          | 63 496                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,60    | 0,82                 | 19,0147                          | 22 937                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,91    | 1,71                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,59    | 0,82                 | 18,7948                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,50    | 0,82                 | 18,2745                          | 26 652                         |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect à revenu mensuel élevé Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 3 590 776 302 \$

**Date d'établissement:** décembre 2000

**Nombre total d'unités en circulation:** 153 006 283

**Rotation du portefeuille:** 7,66 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,61    | 2,05                 | 22,6487                          | 45 497 405                     |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,92    | 2,62                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,59    | 2,05                 | 18,5767                          | 2 299 118                      |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,61    | 2,05                 | 22,6487                          | 3 317 543                      |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

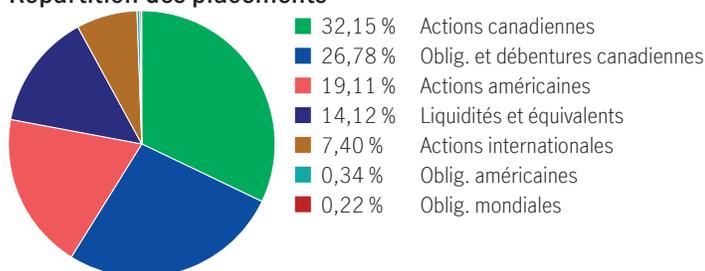
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A                       | 2,90 %         |
| Thermo Fisher Scientific Inc.                             | 2,76 %         |
| Alimentation Couche-Tard Inc.                             | 2,71 %         |
| Constellation Software Inc.                               | 2,55 %         |
| Dollar General Corp.                                      | 2,55 %         |
| Aon PLC Shs Cl A  | 2,52 %         |
| Berkshire Hathaway Inc. Cl B New                          | 2,51 %         |
| Microsoft Corp.   | 2,49 %         |
| Brookfield Infrastructure Partners L.P. Partnership Units | 2,42 %         |
| Alphabet Inc. Cl A  | 1,99 %         |
| <b>Total</b>  | <b>25,41 %</b> |

Total des placements : 335

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

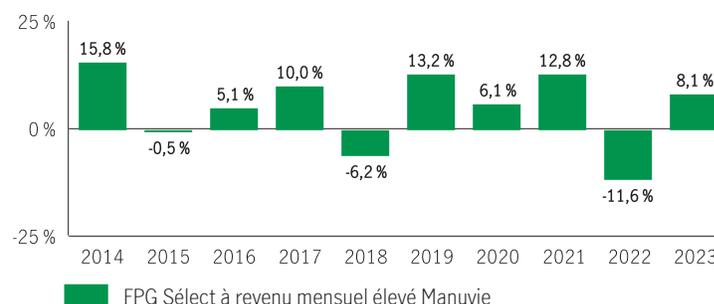
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 618,71 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,93 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,61   | 2,05                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,92   | 2,62                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,59   | 2,05                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,61   | 2,05                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu mensuel stable et à faire croître le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de redevances et de fiducies de placement immobilier (FPI).

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,82    | 1,47                 | 25,3174                          | 857 602                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,31    | 2,07                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,78    | 1,47                 | 20,2734                          | 98 894                         |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,82    | 1,47                 | 25,3174                          | 361 097                        |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,53    | 1,25                 | 23,4900                          | 25 438                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,81    | 1,62                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,55    | 1,25                 | 20,8463                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,53    | 1,25                 | 23,4900                          | 12 694                         |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect à revenu mensuel Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2009  
Date d'établissement: octobre 2006

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.  
Nombre total d'unités en circulation: 31 066 378

Valeur totale du fonds: 635 973 854 \$  
Rotation du portefeuille: 7,31 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,77    | 2,19                 | 20,8423                          | 5 733 825                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,08    | 2,77                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,78    | 2,19                 | 15,7161                          | 508 418                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,77    | 2,19                 | 20,8423                          | 1 308 652                      |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

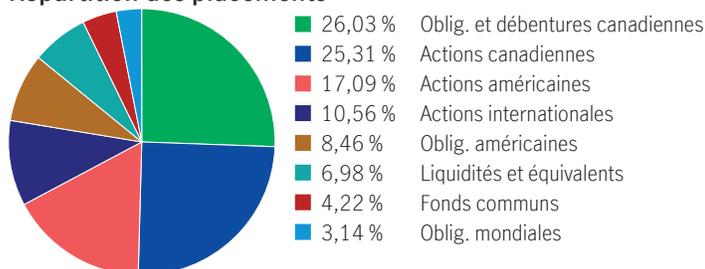
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Revenu mensuel. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Fonds Fidelity Titres americains a rendement eleve  | 4,22 %         |
| High Yield Investments Directly Held                | 2,32 %         |
| Bx Commercial Mortgage Trust 2022-Lp2, 2027-02-15   | 2,22 %         |
| iShares Comex Gold Trust ETF                        | 2,08 %         |
| Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-03-31 | 1,99 %         |
| Alimentation Couche-Tard Inc. Multiple Vtg Sh       | 1,39 %         |
| Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg             | 1,22 %         |
| Billet du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-02-15 | 1,18 %         |
| La Banque Toronto-Dominion Com New                  | 1,09 %         |
| Chemin de fer Canadien Limitée                      | 1,07 %         |
| <b>Total</b>  | <b>18,78 %</b> |

Total des placements : 1501

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

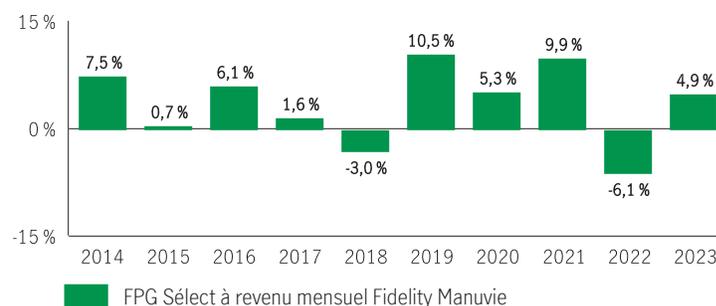
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 425,22 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,61 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,77   | 2,19                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,08   | 2,77                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,78   | 2,19                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,77   | 2,19                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à la fois un revenu régulier et un potentiel de gains en capital. Il investit principalement dans une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens, de titres américains adossés à des créances hypothécaires commerciales ainsi que de titres à revenu fixe à rendement élevé et de qualité inférieure, d'actions privilégiées et de titres convertibles. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,09    | 1,69                 | 22,8917                          | 37 089                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,48    | 2,22                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,15    | 1,69                 | 16,8585                          | 11 346                         |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,09    | 1,69                 | 22,8917                          | 64 265                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,74    | 1,43                 | 20,7381                          | 45 856                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,98    | 1,77                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,75    | 1,43                 | 17,8715                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,74    | 1,43                 | 20,7381                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Combiné Banque Nationale Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2016

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 302 762 941 \$

Date d'établissement: octobre 2016

Nombre total d'unités en circulation: 19 440 878

Rotation du portefeuille: 9,91 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,92    | 2,08                 | 15,6014                          | 1 222 632                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,25    | 2,92                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,94    | 2,09                 | 15,5795                          | 441 265                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,92    | 2,08                 | 15,6014                          | 906 176                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

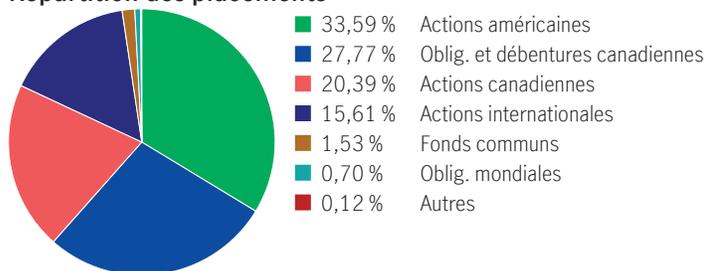
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des actions étrangères et des placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

|  |                 |
|--|-----------------|
| Fonds d'actions mondiales BNI                          | 49,76 %         |
| Fonds d'obligations BNI                                | 30,23 %         |
| Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI | 20,28 %         |
| <b>Total</b>   | <b>100,26 %</b> |

Total des placements : 3

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

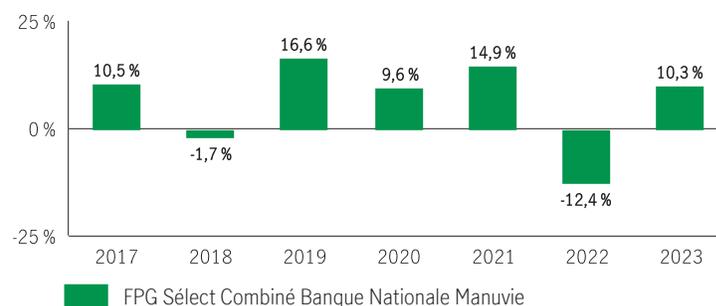
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 octobre 2016, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 560,67 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,37 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,92   | 2,08                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,25   | 2,92                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,94   | 2,09                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,92   | 2,08                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds Combiné est une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de Banque Nationale, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,17    | 1,39                 | 16,4545                          | 57 590                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,64    | 2,37                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,38    | 1,44                 | 16,4860                          | 9 507                          |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,17    | 1,39                 | 16,4545                          | 63 479                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,83    | 1,20                 | 16,9410                          | 2 921                          |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,14    | 1,92                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,92    | 1,27                 | 16,9557                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,83    | 1,20                 | 16,9410                          | 7 265                          |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Combiné ciblé Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 22 004 836 \$

**Date d'établissement:** octobre 2009

**Nombre total d'unités en circulation:** 1 301 501

**Rotation du portefeuille:** 19,95 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,92    | 1,89                 | 17,3614                          | 294 844                        |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,92    | 1,89                 | 15,1757                          | 85 532                         |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,92    | 1,89                 | 17,3614                          | 46 446                         |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

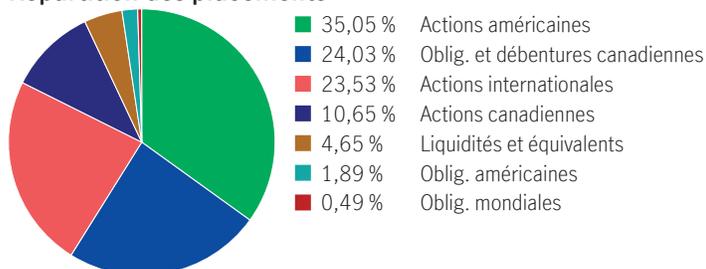
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres

|  |                 |
|--|-----------------|
| Fonds de franchises mondiales manuvie      | 49,66 %         |
| Fonds obligations Manuvie                  | 30,49 %         |
| Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie | 20,08 %         |
| <b>Total</b>                               | <b>100,23 %</b> |

Total des placements : 3

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

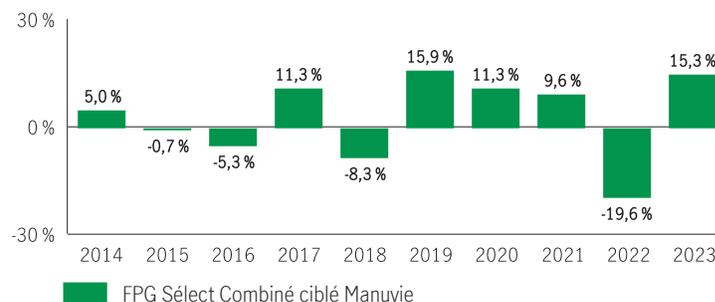
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 320,19 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,82 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne  |
|--|---|--|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"><li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"><li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |  |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.   |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,92   | 1,89                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,92   | 1,89                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus      | 2,92   | 1,89                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer une plus-value et un revenu d'intérêt par voie de placement dans des parts de fonds communs Manuvie sous-jacents.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 2,10    | 1,27                 | 19,0588                          | 6 352                          |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 2,26    | 1,27                 | 16,4071                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 2,10    | 1,27                 | 19,0588                          | —                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,88    | 1,12                 | 18,7860                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,88    | 1,12                 | 17,6988                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,88    | 1,12                 | 18,7860                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Combiné d'occasions Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 294 436 369 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 14 038 274

**Rotation du portefeuille:** 12,52 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,80    | 1,89                 | 21,6087                          | 797 969                        |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,78    | 1,89                 | 19,6259                          | 268 827                        |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,80    | 1,89                 | 21,6087                          | 188 861                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

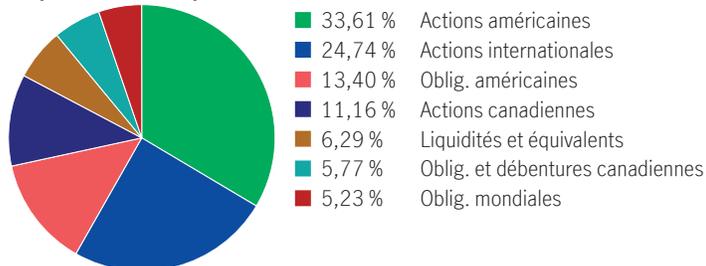
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

|   |                 |
|---|-----------------|
| Fonds de dividendes mondiaux Manuvie    | 49,66 %         |
| Fonds d'actions fondamental Manuvie     | 20,29 %         |
| Fonds d'obligations de sociétés Manuvie | 15,17 %         |
| Fonds à revenu stratégique Manuvie      | 15,08 %         |
| <b>Total</b>                            | <b>100,19 %</b> |

Total des placements : 4

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

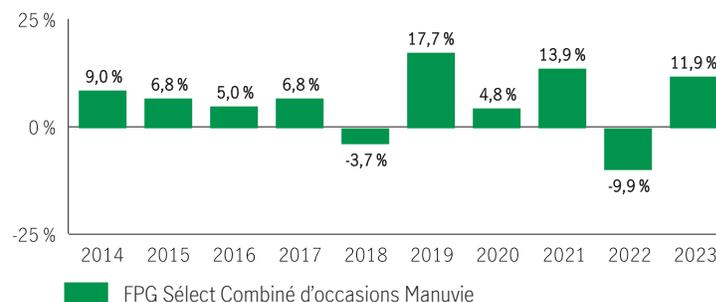
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 780,08 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,94 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,80   | 1,89                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,78   | 1,89                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus      | 2,80   | 1,89                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de ce fonds est d'offrir une solution de placement intégrant des composantes de quatre fonds communs de placement Manuvie, y compris deux fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,94    | 1,17                 | 24,3586                          | 7 725                          |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 2,05    | 1,17                 | 21,3307                          | 17 379                         |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,94    | 1,17                 | 24,3586                          | —                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,77    | 1,12                 | 21,3515                          | 4 891                          |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,77    | 1,12                 | 22,5590                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,77    | 1,12                 | 21,3515                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Combiné Discipline Actions Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 227 594 375 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 10 920 465

**Rotation du portefeuille:** 13,59 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,92    | 1,89                 | 22,2775                          | 505 168                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,26    | 2,93                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,95    | 1,89                 | 19,5754                          | 316 662                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,92    | 1,89                 | 22,2775                          | 199 550                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

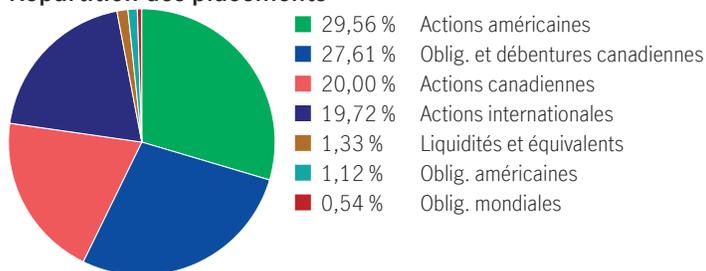
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

|   |                 |
|---|-----------------|
| Fonds Fidelity Discipline Actions® Canada mondiales | 49,67 %         |
| Fonds Fidelity obligations canadiennes              | 30,21 %         |
| Fonds Fidelity discipline actions Canada            | 20,35 %         |
| <b>Total</b>  | <b>100,24 %</b> |

Total des placements : 3

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

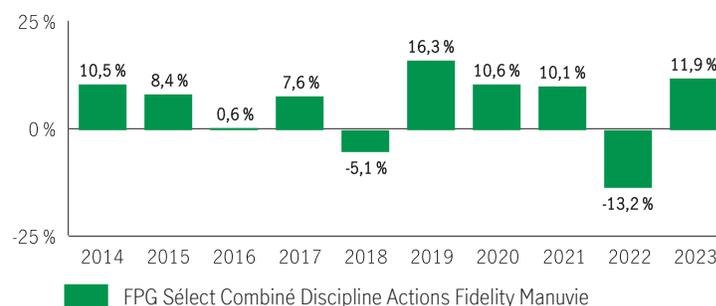
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 693,26 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,41 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,92   | 1,89                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,26   | 2,93                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,95   | 1,89                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,92   | 1,89                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de ce fonds est d'offrir une solution de placement intégrant des composantes de trois fonds communs de placement Fidelity, y compris un fonds d'actions mondiales, un fonds d'actions canadiennes et un fonds de titres à revenu fixe. Le portefeuille du Fonds est généralement composé de 20 % de titres à revenu fixe et de 80 % d'actions.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,17    | 1,27                 | 24,6294                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,65    | 2,38                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,25    | 1,27                 | 21,3135                          | 16 777                         |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,17    | 1,27                 | 24,6294                          | 6 761                          |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,87    | 1,12                 | 23,6588                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,15    | 1,93                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,88    | 1,12                 | 22,2902                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,87    | 1,12                 | 23,6588                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect d'épargne à intérêt élevé Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 458 911 021 \$

**Date d'établissement:** octobre 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 40 453 212

**Rotation du portefeuille:** --

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 11,5096                          | 21 345 215                     |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 0,00    | 0,00                 | 11,0101                          | 97 415                         |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 0,00    | 0,00                 | 11,5096                          | 314 050                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

#### Dix principaux titres

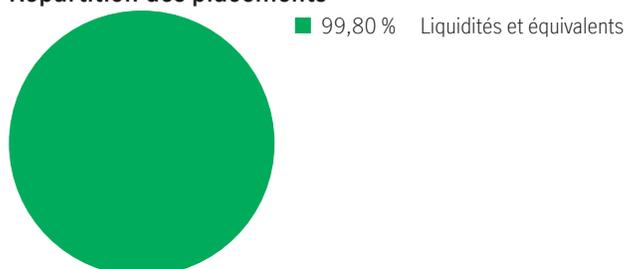
Dollar Canadien

99,80 %

**Total**
**99,80 %**

Total des placements : 1

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

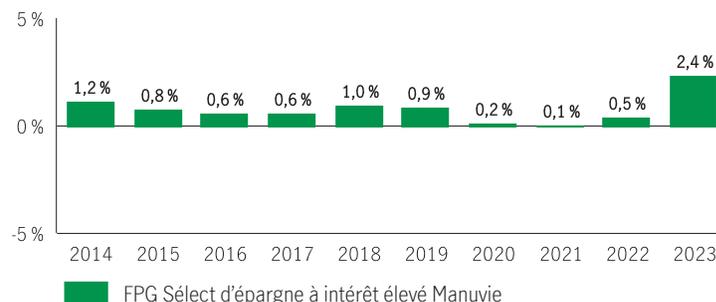
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 087,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,84 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 10 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait              | Ce que vous payez  | Comment cela fonctionne  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
|---|--|--|---|-------------------------------------|------|--------------------------------------|------|--------------------------------------|------|--------------------------------------|------|--------------------------------------|------|--------------------------------------|------|--------------------------------------|------|-------------------------------------|------|---|
| Sans frais *                            | Vous ne payez rien.  | Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller en titre actuel du contrat pourrait avoir à remettre une partie de la commission à Manuvie. |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| Frais d'entrée *                        | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>         |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| Frais de souscription reportés (FSR) ** | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br><table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>0,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table> |  | % | moins de 1 an après la souscription | 1,50 | moins de 2 ans après la souscription | 1,50 | moins de 3 ans après la souscription | 1,50 | moins de 4 ans après la souscription | 1,00 | moins de 5 ans après la souscription | 1,00 | moins de 6 ans après la souscription | 1,00 | moins de 7 ans après la souscription | 0,50 | plus de 7 ans après la souscription | 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
|   | %  |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 1 an après la souscription     | 1,50   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 2 ans après la souscription    | 1,50   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 3 ans après la souscription    | 1,50   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 4 ans après la souscription    | 1,00   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 5 ans après la souscription    | 1,00   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 6 ans après la souscription    | 1,00   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 7 ans après la souscription    | 0,50   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| plus de 7 ans après la souscription     | 0,00   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| Frais modérés **                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br><table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>0,50</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>0,50</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>   |  | % | moins de 1 an après la souscription | 1,00 | moins de 2 ans après la souscription | 0,50 | moins de 3 ans après la souscription | 0,50 | plus de 3 ans après la souscription  | 0,00 |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
|   | %  |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 1 an après la souscription     | 1,00   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 2 ans après la souscription    | 0,50   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| moins de 3 ans après la souscription    | 0,50   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |
| plus de 3 ans après la souscription     | 0,00   |  |   |                                     |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                      |      |                                     |      |   |

\* Les options de **frais de souscription reportés** et **Sans frais(avec récupération des commissions)** n'acceptent plus de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou de PAC existants, ainsi qu'aucun virement provenant d'autres options de frais de souscription. Les virements au sein de la même option de frais sont toujours autorisés. Les placements existants dans ces options de frais y resteront investis et le barème des frais de souscription reportés existant s'appliquera à tout retrait.

\*\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 0,00   | 0,00                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 0,00   | 0,00                 | —                            |
| RevenuPlus           | 0,00   | 0,00                 | 0,55                         |
| SuccessionPlus       | 0,00   | 0,00                 | 0,25                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours

ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

**Stratégie :** Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 11,3847                          | 223 802                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 0,00    | 0,00                 | 11,0093                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 0,00    | 0,00                 | 11,3847                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect d'excellence équilibré canadien Invesco Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Invesco Canada Ltée

**Valeur totale du fonds:** 138 042 870 \$

**Date d'établissement:** décembre 2000

**Nombre total d'unités en circulation:** 7 107 276

**Rotation du portefeuille:** 5,38 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,71    | 2,15                 | 19,2072                          | 629 419                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,02    | 2,71                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,71    | 2,15                 | 17,0298                          | 17 908                         |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,71    | 2,15                 | 19,2072                          | 136 476                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

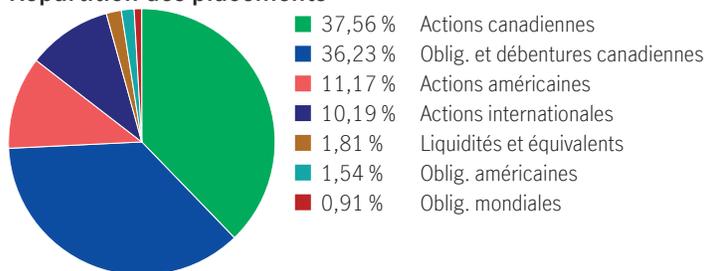
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'excellence équilibré canadien Invesco. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Celestica Inc. Sub Vtg Shs                   | 2,76 %         |
| Element Fleet Management Corp.               | 2,39 %         |
| Banque Royale du Canada                      | 2,09 %         |
| Toromont Industries Ltd.                     | 1,95 %         |
| Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg      | 1,93 %         |
| Canadian Pacific Kansas City Limited         | 1,66 %         |
| Aritzia Inc. Sub Vtg Shs                     | 1,39 %         |
| Intact Financial Corporation                 | 1,35 %         |
| CGI Inc. Cl A Sub Vtg                        | 1,31 %         |
| Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh | 1,27 %         |
| <b>Total</b>                                 | <b>18,10 %</b> |

Total des placements : 275

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

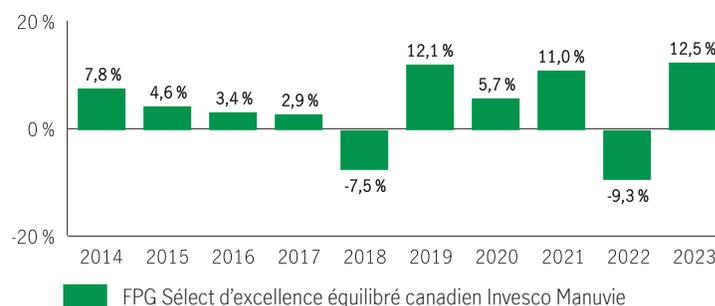
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 489,85 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,07 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,71   | 2,15                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,02   | 2,71                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,71   | 2,15                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus       | 2,71   | 2,15                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître le capital et à générer un revenu en investissant principalement dans les actions canadiennes à fort potentiel de croissance, les titres à revenu fixe de grande qualité émis par le gouvernement canadien et des sociétés canadiennes, les actions étrangères et les titres à revenu fixe de grande qualité, émis par le gouvernement américain et des sociétés américaines.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,06    | 1,65                 | 21,2024                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,41    | 2,16                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,08    | 1,65                 | 18,6320                          | 22 364                         |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,06    | 1,65                 | 21,2024                          | —                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,70    | 1,39                 | 20,5390                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,91    | 1,71                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,69    | 1,39                 | 19,3723                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,70    | 1,39                 | 20,5390                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect d'obligations canadiennes Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2009

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.l.

Valeur totale du fonds: 60 858 034 \$

Date d'établissement: janvier 1997

Nombre total d'unités en circulation: 4 757 878

Rotation du portefeuille: 6,11 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,30    | 1,79                 | 11,7922                          | 745 821                        |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,32    | 1,79                 | 10,3391                          | 34 957                         |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,30    | 1,79                 | 11,7922                          | 166 215                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

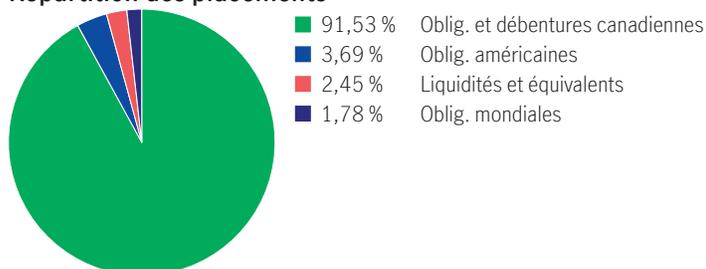
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Obligations canadiennes. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01           | 2,24 %         |
| Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01           | 2,15 %         |
| CANADA HSG TR1 4.25% 3/34 144A                | 2,12 %         |
| Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01            | 1,81 %         |
| Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02     | 1,54 %         |
| Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,55 %, 2032-09-15 | 1,43 %         |
| Gouv. du Canada, 0,50 %, 2030-12-01           | 1,39 %         |
| Province de l'Ontario, 2,6 %, 2025-06-02      | 1,37 %         |
| Province de l'Ontario, 2,7 %, 2029-06-02      | 1,36 %         |
| Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01           | 1,36 %         |
| <b>Total</b>                                  | <b>16,75 %</b> |

Total des placements : 559

### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 061,11 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,59 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,30   | 1,79                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,32   | 1,79                 | 0,55                         |
| SuccessionPlus      | 2,30   | 1,79                 | 0,25                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un revenu mensuel régulier. Il investit principalement dans les titres à revenu fixe canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,72    | 1,38                 | 12,7453                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,81    | 1,38                 | 11,6992                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,72    | 1,38                 | 12,7453                          | —                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,81    | 1,38                 | 12,4815                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,81    | 1,38                 | 11,6992                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,81    | 1,38                 | 12,4815                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect d'obligations Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 94 715 604 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 8 955 652

Rotation du portefeuille: 8,96 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,11    | 1,62                 | 11,2128                          | 1 394 910                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,31    | 2,07                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,11    | 1,62                 | 10,5515                          | 56 413                         |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,11    | 1,62                 | 11,2128                          | 135 125                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

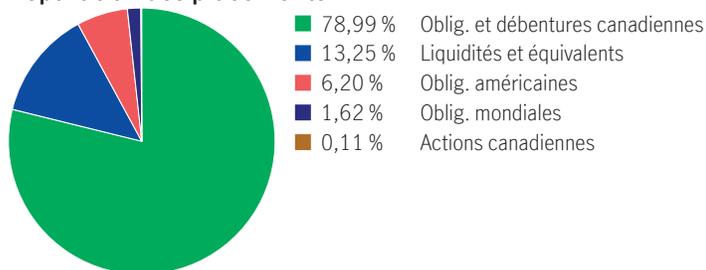
### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |        |
|---|--------|
| Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01           | 2,17 % |
| Gouv. du Canada, 2024-04-25                   | 1,85 % |
| Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02     | 1,67 % |
| Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01              | 1,67 % |
| Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01              | 1,64 % |
| CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL          | 1,62 % |
| CANADA HOUSING TRUST NO 1 4.25% 15MAR34       | 1,17 % |
| Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02     | 1,07 % |
| Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15 | 1,05 % |
| Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02     | 1,04 % |

**Total** 14,94 %

Total des placements : 428

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

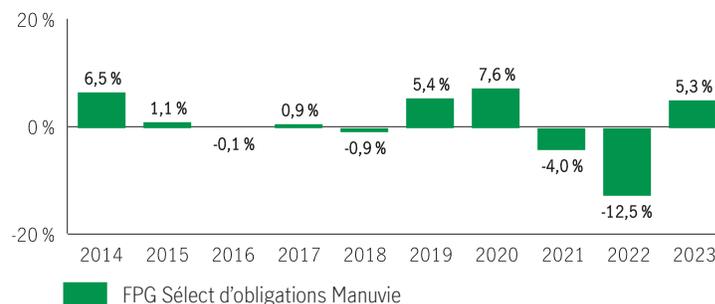
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 078,17 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,76 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,11   | 1,62                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,31   | 2,07                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,11   | 1,62                 | 0,55                         |
| SuccessionPlus       | 2,11   | 1,62                 | 0,25                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédérales, provinciales ou municipales.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,52    | 1,24                 | 12,0549                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 1,85    | 1,65                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,62    | 1,24                 | 11,6723                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,52    | 1,24                 | 12,0549                          | 24 575                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,27    | 0,95                 | 12,2098                          | 5 120                          |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,76    | 1,57                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,29    | 0,95                 | 11,8339                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,27    | 0,95                 | 12,2098                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect de placements diversifiés Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 563 855 067 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 24 552 024

**Rotation du portefeuille:** 4,39 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,63    | 1,83                 | 23,2925                          | 1 021 773                      |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,71    | 1,90                 | 18,9086                          | 149 863                        |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,73    | 1,90                 | 23,0770                          | 266 793                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

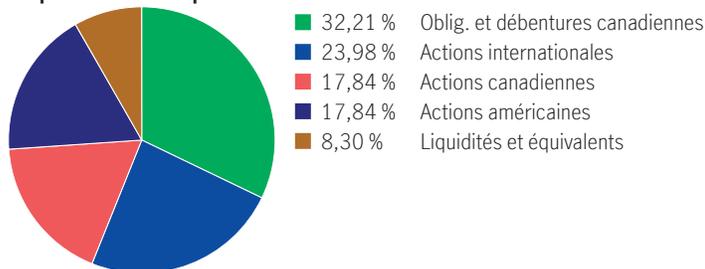
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de placements diversifiés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08                     | 2,86 %         |
| Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01                        | 2,74 %         |
| Gouv. du Canada, 2024-01-04                                  | 2,17 %         |
| Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01                          | 1,83 %         |
| Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02                    | 1,32 %         |
| CANADIAN TREASURY BILL 14MAR24 TBILL                         | 1,16 %         |
| Gouv. du Canada, 2024-02-29                                  | 1,09 %         |
| Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, 2,54 %, 2028-02-28 | 1,03 %         |
| Thomson Reuters Corp., 0,02 %, 2025-05-14                    | 1,01 %         |
| Gouv. du Canada, 2024-02-15                                  | 0,94 %         |
| <b>Total</b>   | <b>16,15 %</b> |

Total des placements : 348

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

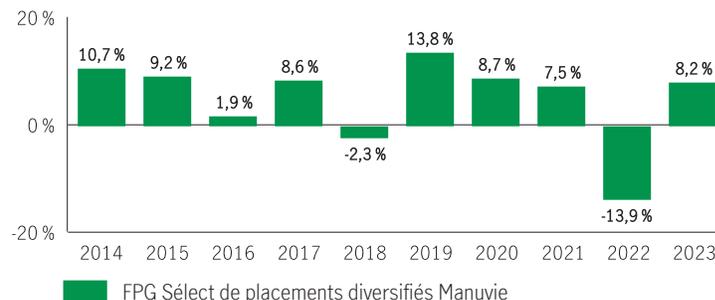
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 619,01 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,94 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,63   | 1,83                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,71   | 1,90                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus      | 2,73   | 1,90                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds équilibré vise la croissance du capital à long terme. Le Fonds vise à dégager des rendements nets d'impôt élevés, à long terme. Le sous-conseiller a l'intention d'atteindre cet objectif en investissant dans un ensemble diversifié d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de bons du Trésor, de billets à court terme, de débiteures et d'obligations. Le Fonds peut également investir la totalité de son actif dans d'autres fonds de Manuvie.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,79    | 1,13                 | 26,1559                          | 91 017                         |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,99    | 1,19                 | 20,7844                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,99    | 1,19                 | 25,8428                          | 25 974                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,57    | 1,06                 | 24,6265                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,57    | 1,06                 | 21,6800                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,57    | 1,06                 | 24,6694                          | 8                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect de revenu de dividendes TD Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2009

Gestionnaire de fonds: Gestion de Placements TD inc.

Valeur totale du fonds: 489 770 209 \$

Date d'établissement: juillet 2008

Nombre total d'unités en circulation: 23 614 190

Rotation du portefeuille: 4,37 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,89    | 2,02                 | 21,4050                          | 6 057 348                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,49    | 3,14                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,89    | 2,02                 | 21,4050                          | 264 254                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

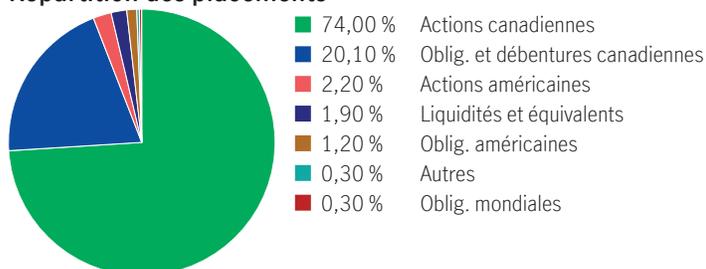
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes TD. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Banque Royale du Canada                 | 7,52 %         |
| La Banque Toronto-Dominion              | 7,02 %         |
| Banque de Montréal                      | 6,12 %         |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 4,91 %         |
| Brookfield Corporation                  | 4,41 %         |
| Chemin de fer Canadien Limitée          | 3,71 %         |
| La Banque de Nouvelle-Écosse            | 3,61 %         |
| Enbridge Inc.                           | 3,41 %         |
| Canadian Pacific Kansas City Limited    | 3,21 %         |
| Société Financière Manuvie              | 2,01 %         |
| <b>Total</b>                            | <b>45,92 %</b> |

Total des placements : 660

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

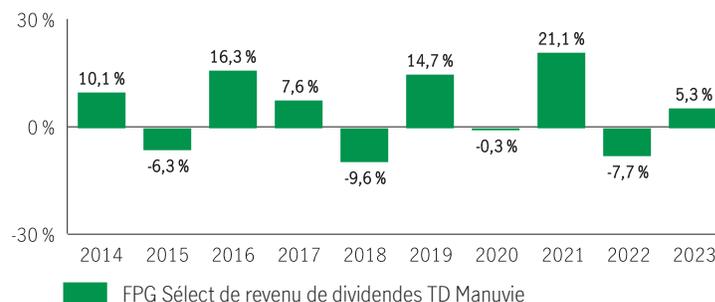
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 572,24 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,63 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,89   | 2,02                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,49   | 3,14                 | —                            |
| SuccessionPlus       | 2,89   | 2,02                 | 0,65                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez  |
|-------------------------------|--|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.  |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.  |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** L'objectif fondamental de placement est de procurer un revenu et, en second lieu, de faire croître le capital, en investissant principalement dans des titres produisant un revenu.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,16    | 1,40                 | 23,6901                          | 29 913                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,88    | 2,59                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,16    | 1,40                 | 23,6901                          | 36 747                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,84    | 1,26                 | 22,2101                          | 10 847                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,39    | 2,14                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,84    | 1,26                 | 22,2101                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect de revenu et de croissance canadien CI Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2009      Gestionnaire de fonds: Placements CI      Valeur totale du fonds: 385 001 610 \$  
 Date d'établissement: octobre 2006      Nombre total d'unités en circulation: 18 159 858      Rotation du portefeuille: 8,37 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,82    | 2,25                 | 21,5082                          | 2 225 193                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,18    | 2,86                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,82    | 2,25                 | 21,5082                          | 273 333                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

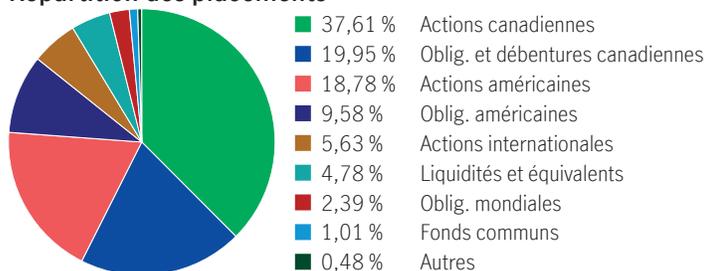
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu et de croissance canadien CI. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Société Financière Manuvie              | 2,79 %         |
| Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg | 2,18 %         |
| Canadian Natural Resources Ltd.         | 2,17 %         |
| Banque de Montréal                      | 2,02 %         |
| Microsoft Corp.                         | 1,72 %         |
| Wheaton Precious Metals Corp.           | 1,63 %         |
| Advanced Micro Devices Inc.             | 1,61 %         |
| Enbridge Inc.                           | 1,61 %         |
| BANK OF NOVA SCOTIA/THE                 | 1,49 %         |
| Cenovus Energy Inc.                     | 1,39 %         |
| <b>Total</b>                            | <b>18,62 %</b> |

Total des placements : 686

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

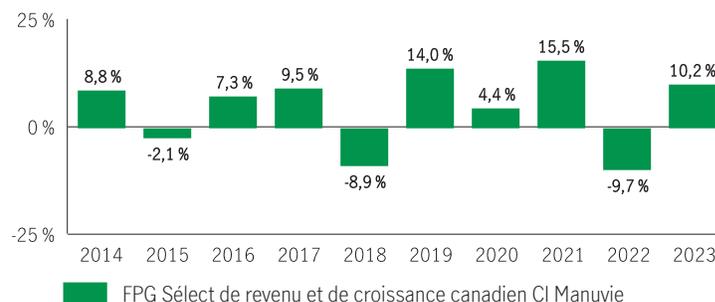
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 560,34 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,55 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,82   | 2,25                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,18   | 2,86                 | —                            |
| SuccessionPlus       | 2,82   | 2,25                 | 0,65                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez  |
|-------------------------------|--|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.  |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.  |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu stable et à préserver le capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions, de titres de participation connexes et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut aussi investir dans des titres étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,11    | 1,74                 | 23,7761                          | 49 835                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,57    | 2,31                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,11    | 1,74                 | 23,7761                          | 8 233                          |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,72    | 1,49                 | 22,3233                          | 24 782                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,08    | 1,86                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,72    | 1,49                 | 22,3233                          | 8 877                          |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect de revenu fondamental Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: août 2015

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 804 304 382 \$

Date d'établissement: août 2015

Nombre total d'unités en circulation: 57 052 424

Rotation du portefeuille: 3,64 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,66    | 1,72                 | 14,2012                          | 5 785 914                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,97    | 2,67                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,66    | 1,72                 | 14,2064                          | 530 575                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,66    | 1,72                 | 14,2012                          | 1 094 902                      |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

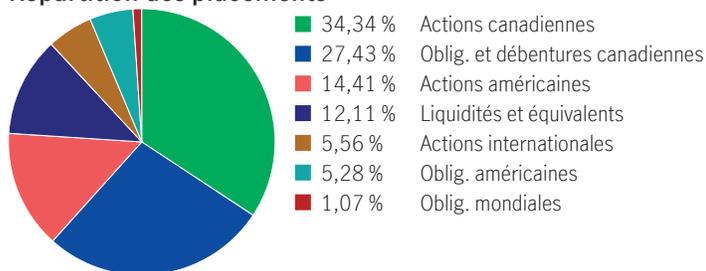
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des actions et des placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| La Banque Toronto-Dominion Com New        | 3,34 %         |
| Constellation Software Inc.               | 2,35 %         |
| Chemin de fer Canadien Limitée            | 2,24 %         |
| Canadian Pacific Kansas City Limited      | 2,22 %         |
| TMX Group Limited                         | 2,02 %         |
| Microsoft Corp.                           | 1,84 %         |
| Banque de Montréal                        | 1,83 %         |
| Intact Financial Corporation              | 1,78 %         |
| Empire Co. Ltd. CIA                       | 1,71 %         |
| Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02 | 1,52 %         |
| <b>Total</b>                              | <b>20,84 %</b> |

Total des placements : 346

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 8 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

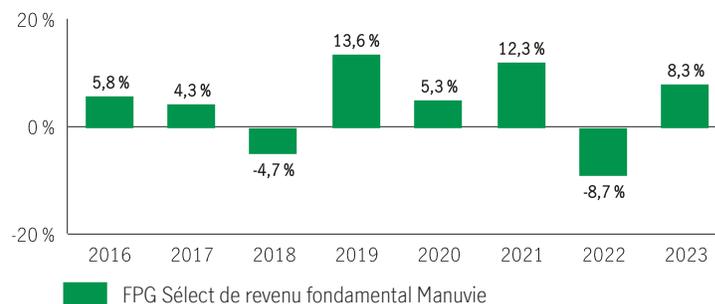
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 420,45 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,29 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 8 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,66   | 1,72                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,97   | 2,67                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,66   | 1,72                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,66   | 1,72                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce portefeuille équilibré vise à procurer un revenu mensuel régulier. Le Fonds investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,87    | 1,04                 | 15,1551                          | 40 847                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,36    | 2,12                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,94    | 1,04                 | 15,5641                          | 9                              |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,87    | 1,04                 | 15,1551                          | 71 048                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,59    | 0,81                 | 15,4955                          | 31 645                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,87    | 1,67                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,58    | 0,81                 | 15,9755                          | 9                              |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,59    | 0,81                 | 15,4955                          | 22 327                         |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect de revenu Mackenzie Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 182 578 564 \$

**Date d'établissement:** mai 2002

**Nombre total d'unités en circulation:** 11 319 082

**Rotation du portefeuille:** 4,71 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,47    | 1,93                 | 16,0316                          | 2 451 716                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,77    | 2,49                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,45    | 1,93                 | 13,9179                          | 84 649                         |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,47    | 1,93                 | 16,0316                          | 610 378                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

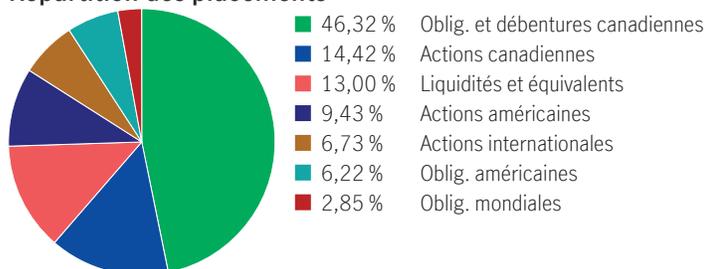
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans le Fonds de revenu Sentinelle Manuvie (fiducie d'investissement à participation unitaire). La fiducie d'investissement à participation unitaire sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02                           | 3,99 %         |
| Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01                               | 2,31 %         |
| Gouv. du Canada, 2024-02-29   | 2,21 %         |
| Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01                               | 2,14 %         |
| Bons du Trésor des États-Unis, 0,5 %, 2024-04-15                    | 1,89 %         |
| Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01                            | 1,68 %         |
| Banque Royale du Canada   | 1,08 %         |
| Rogers Communications Inc. note à taux variable, 0,05 %, 2081-12-17 | 0,97 %         |
| Banque de Montréal  | 0,90 %         |
| Gouv. du Canada, 0,5 %, 2050-12-01                                  | 0,85 %         |
| <b>Total</b>  | <b>18,02 %</b> |

Total des placements : 626

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

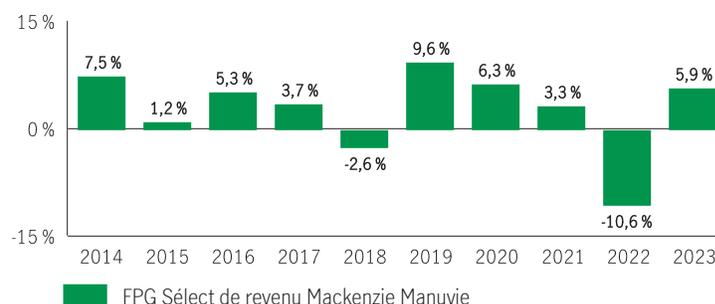
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 316,90 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,79 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,47   | 1,93                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,77   | 2,49                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,45   | 1,93                 | 0,75                         |
| SuccessionPlus       | 2,47   | 1,93                 | 0,35                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer un revenu stable tout en assurant une sécurité raisonnable du capital en investissant principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

**Stratégie :** Lors de la sélection des titres, le gestionnaire du portefeuille a recours à une stratégie qui comporte cinq étapes pour trouver des placements axés sur la valeur : les secteurs et les sociétés sont analysés pour mieux comprendre les conditions fondamentales et les forces concurrentielles; la valeur des sociétés est étudiée au moyen de l'analyse de la trésorerie interne; les valeurs sont comparées aux cours des actions pour s'assurer des possibilités de hausses et procurer une marge de sécurité; l'analyse de tous les placements possibles est faite de façon uniforme; enfin, les titres qui présentent les meilleures possibilités de rendements sont privilégiés.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,96    | 1,59                 | 17,2845                          | 36 259                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,17    | 1,94                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,97    | 1,59                 | 14,9930                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,96    | 1,59                 | 17,2845                          | 47 424                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,45    | 1,17                 | 17,0496                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,67    | 1,49                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,44    | 1,17                 | 15,9095                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,45    | 1,17                 | 17,0496                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect de revenu mensuel diversifié TD Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2012

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de Placements TD inc.

**Valeur totale du fonds:** 21 669 303 \$

**Date d'établissement:** octobre 2012

**Nombre total d'unités en circulation:** 1 444 933

**Rotation du portefeuille:** 12,15 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,81    | 1,89                 | 14,9977                          | 401 968                        |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,11    | 2,79                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,78    | 1,89                 | 14,9074                          | 101 581                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,81    | 1,89                 | 14,9977                          | 126 544                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

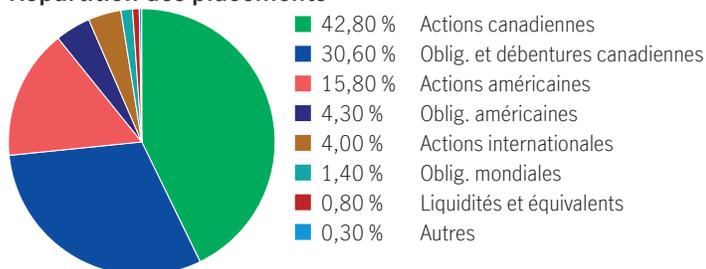
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu mensuel diversifié TD. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Banque Royale du Canada              | 4,91 %         |
| La Banque Toronto-Dominion           | 3,81 %         |
| Canadian Natural Resources Limitée   | 3,71 %         |
| Canadian Pacific Kansas City Limited | 3,51 %         |
| Shopify Inc.                         | 3,01 %         |
| Suncor Énergie Inc.                  | 2,51 %         |
| Alimentation Couche-Tard Inc.        | 2,31 %         |
| Banque Nationale du Canada           | 2,31 %         |
| Waste Connections Inc.               | 2,20 %         |
| Imperial Oil Limited                 | 2,10 %         |
| <b>Total</b>                         | <b>30,37 %</b> |

Total des placements : 493

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

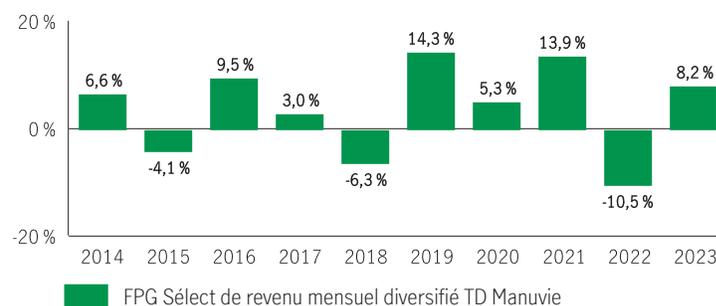
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 435,46 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,68 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,81   | 1,89                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,11   | 2,79                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,78   | 1,89                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus       | 2,81   | 1,89                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** L'objectif de placement fondamental est de procurer un revenu mensuel et, en second lieu, de faire croître le capital, en investissant principalement dans des titres produisant un revenu.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,20    | 1,27                 | 16,3327                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,50    | 2,24                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,05    | 1,27                 | 16,2327                          | 2 353                          |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,20    | 1,27                 | 16,3327                          | —                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,85    | 1,12                 | 17,4940                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,00    | 1,79                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,85    | 1,12                 | 17,2913                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,85    | 1,12                 | 17,4940                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Équilibre Canada Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.i.

**Valeur totale du fonds:** 491 163 508 \$

**Date d'établissement:** juillet 2008

**Nombre total d'unités en circulation:** 24 046 916

**Rotation du portefeuille:** 3,70 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,80    | 2,02                 | 20,8169                          | 3 402 687                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,11    | 2,79                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,79    | 2,02                 | 17,2955                          | 325 113                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,80    | 2,02                 | 20,8169                          | 907 735                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

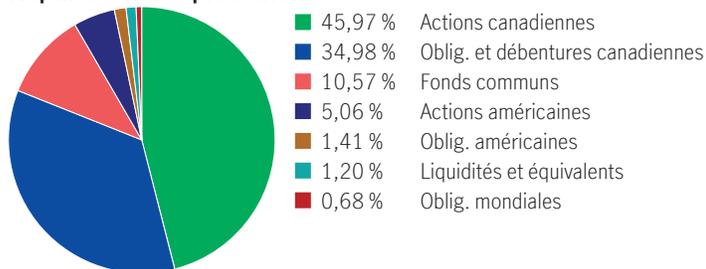
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Équilibre Canada. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Fonds Fidelity Titres americains a rendement eleve | 10,57 %        |
| Constellation Software Inc.                        | 3,48 %         |
| Canadian Natural Resources Ltd.                    | 3,37 %         |
| Shopify Inc. Cl A                                  | 3,09 %         |
| Chemin de fer Canadien Limitée                     | 2,82 %         |
| Restaurant Brands International Inc.               | 1,89 %         |
| Dollarama Inc.                                     | 1,78 %         |
| Brookfield Asset Management Ltd. Cl A Ltd Vtg Shs  | 1,72 %         |
| Microsoft Corp.                                    | 1,70 %         |
| Teck Resources Ltd. Cl B Sub Vtg                   | 1,54 %         |
| <b>Total</b>                                       | <b>31,96 %</b> |

Total des placements : 611

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

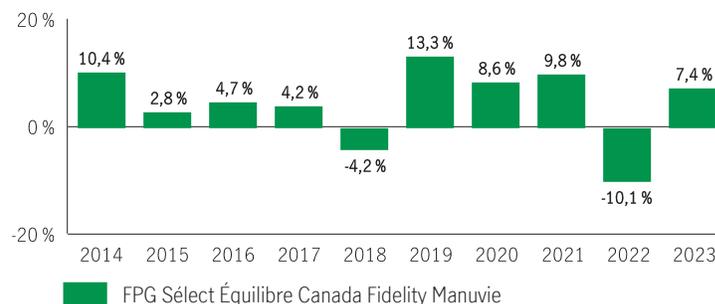
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 547,97 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,47 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,80   | 2,02                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,11   | 2,79                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,79   | 2,02                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus       | 2,80   | 2,02                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un rendement total élevé. Il utilise une approche équilibrée. Le Fonds investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison d'actions, d'obligations de premier ordre, de titres à rendement élevé et d'instruments du marché monétaire.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,05    | 1,40                 | 23,1034                          | 58 679                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,50    | 2,24                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 2,00    | 1,40                 | 18,8334                          | 243                            |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,05    | 1,40                 | 23,1034                          | 45 109                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,66    | 1,26                 | 21,6715                          | 24 295                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,00    | 1,79                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,77    | 1,26                 | 19,4143                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,66    | 1,26                 | 21,6715                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect équilibré canadien Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2010

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 173 984 729 \$

**Date d'établissement:** octobre 2010

**Nombre total d'unités en circulation:** 8 185 505

**Rotation du portefeuille:** 4,15 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,56    | 1,79                 | 21,5332                          | 429 214                        |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,62    | 1,87                 | 18,5502                          | 49 330                         |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,65    | 1,87                 | 21,3407                          | 115 712                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

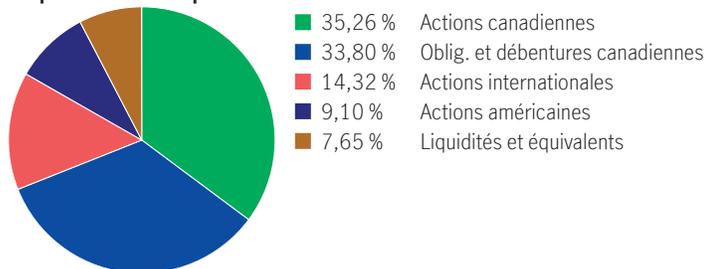
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré canadien Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01     | 3,12 %         |
| Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08  | 3,00 %         |
| Gouv. du Canada, 2024-02-15               | 2,27 %         |
| Alimentation Couche-Tard Inc.             | 2,04 %         |
| Banque Royale du Canada                   | 1,90 %         |
| CGI Inc. CI A Sub Vtg                     | 1,78 %         |
| Canadian Natural Resources Ltd.           | 1,65 %         |
| La Banque Toronto-Dominion Com New        | 1,64 %         |
| Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01       | 1,40 %         |
| Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02 | 1,37 %         |
| <b>Total</b>                              | <b>20,17 %</b> |

Total des placements : 261

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

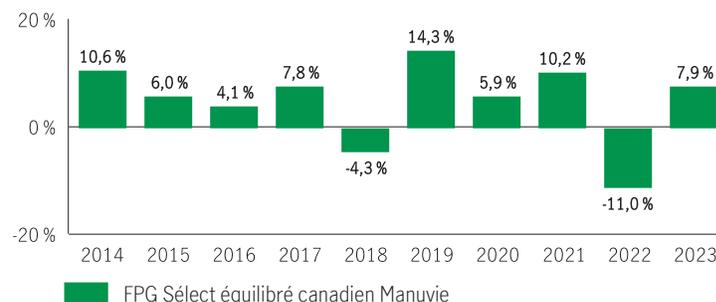
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 614,07 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,90 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,56   | 1,79                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,62   | 1,87                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus      | 2,65   | 1,87                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à faire croître et à préserver le capital à long terme. Le Fonds peut investir la totalité de son actif dans un portefeuille diversifié d'autres fonds communs et peut aussi investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des bons du Trésor, des billets à court terme, des débetures et des obligations.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,79    | 1,07                 | 23,9206                          | 22 291                         |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,89    | 1,15                 | 20,3927                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,89    | 1,15                 | 23,6761                          | 8                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,46    | 1,03                 | 25,1890                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,46    | 1,03                 | 21,3034                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,46    | 1,03                 | 24,9160                          | 8                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect équilibré Manuvie (multi-gestionnaires)

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 166 774 435 \$

**Date d'établissement:** septembre 1986

**Nombre total d'unités en circulation:** 7 020 439

**Rotation du portefeuille:** 13,98 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,53    | 1,98                 | 18,6947                          | 1 295 215                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,83    | 2,54                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,66    | 2,06                 | 16,0325                          | 128 613                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,62    | 2,06                 | 18,5299                          | 194 841                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

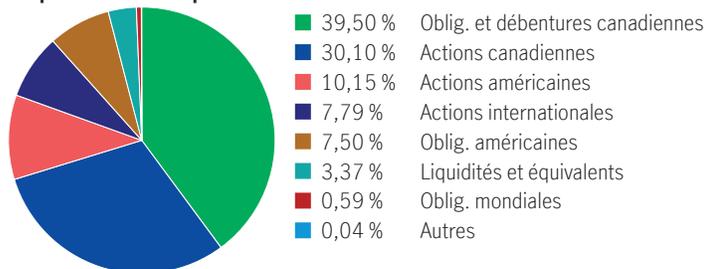
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents sont essentiellement composés d'actions canadiennes et de placements à revenu fixe canadiens.

#### Dix principaux titres

|   |                |
|---|----------------|
| Fonds de base de revenu fixe canadien en gestion commune de gestion de placements Manuvie                   | 44,85 %        |
| Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett  | 10,11 %        |
| Fonds de revenu de dividendes Manuvie   | 9,93 %         |
| Fonds d'actions canadiennes de base Manuvie   | 9,55 %         |
| Fonds de base en gestion commune de titres américains à grande capitalisation gestion de placements Manuvie | 7,25 %         |
| Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations BNI  | 5,05 %         |
| Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie  | 4,97 %         |
| Fonds d'actions internationales <i>SmartData</i> BNI  | 3,47 %         |
| Fonds de placement international Manuvie  | 3,47 %         |
| <b>Total</b>  | <b>98,64 %</b> |

Total des placements : 9

#### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

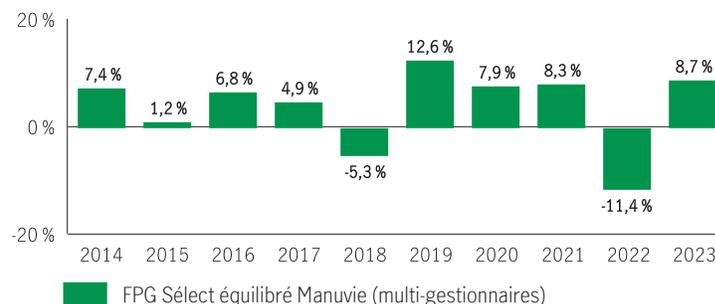
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 462,17 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,87 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,53   | 1,98                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,83   | 2,54                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,66   | 2,06                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus       | 2,62   | 2,06                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital à long terme et un revenu courant en investissant principalement dans des titres de participation canadiens.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,80    | 1,38                 | 20,8495                          | 15 495                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,22    | 1,99                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,87    | 1,48                 | 17,7481                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,74    | 1,48                 | 20,8122                          | 26 680                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,49    | 1,21                 | 19,9400                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,72    | 1,54                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,59    | 1,30                 | 18,1794                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,59    | 1,30                 | 19,5257                          | 8                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 739 835 980 \$

**Date d'établissement:** octobre 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 36 613 169

**Rotation du portefeuille:** 5,82 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,77    | 2,19                 | 22,1833                          | 2 475 036                      |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,75    | 2,19                 | 19,4196                          | 248 613                        |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,77    | 2,19                 | 22,1833                          | 320 365                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

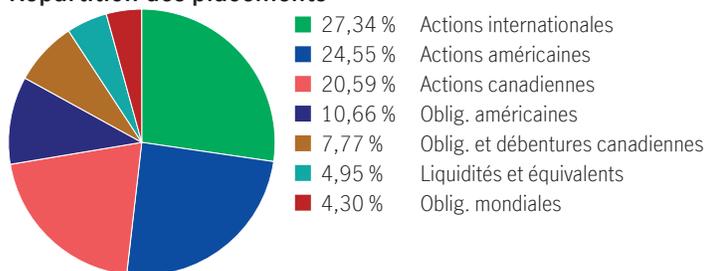
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Fonds à revenu stratégique Manuvie                                   | 13,03 %        |
| Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie           | 7,98 %         |
| Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie      | 6,89 %         |
| Fonds obligations Manuvie  | 6,01 %         |
| Fonds d'occasions de croissance Manuvie                              | 5,50 %         |
| Catégorie de placement international Manuvie                         | 5,13 %         |
| FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie | 5,10 %         |
| Fonds de placements canadiens Manuvie                                | 5,02 %         |
| Fonds d'actions fondamental Manuvie                                  | 5,01 %         |
| FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie                | 4,94 %         |
| <b>Total</b>   | <b>64,62 %</b> |

Total des placements : 22

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

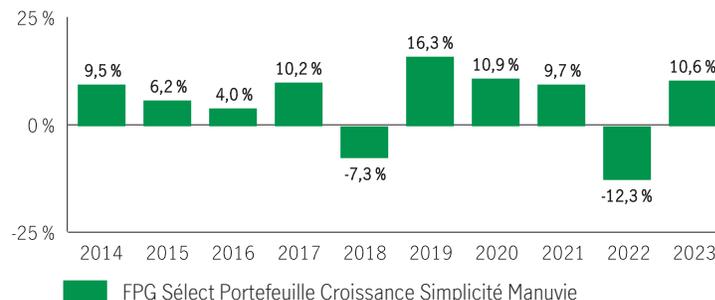
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 695,15 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,42 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,77   | 2,19                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,75   | 2,19                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus      | 2,77   | 2,19                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Portfeuille vise à faire croître le capital à long terme et à offrir un plus grand contenu étranger. Le Portfeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons, principalement des fonds d'actions canadiennes et étrangères. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 2,00    | 1,64                 | 24,8315                          | 141 644                        |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 2,02    | 1,64                 | 21,4718                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 2,00    | 1,64                 | 24,8315                          | 20 230                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,64    | 1,43                 | 23,3197                          | 3 067                          |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,75    | 1,43                 | 22,1308                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,64    | 1,43                 | 23,3197                          | 17 105                         |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille de revenu équilibré Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Manuvie

**Valeur totale du fonds:** 286 351 044 \$

**Date d'établissement:** janvier 2005

**Nombre total d'unités en circulation:** 14 335 203

**Rotation du portefeuille:** 22,64 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,41    | 1,87                 | 19,7493                          | 2 054 593                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,73    | 2,45                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 2,44    | 1,87                 | 16,3013                          | 106 626                        |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,41    | 1,87                 | 19,7493                          | 533 957                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

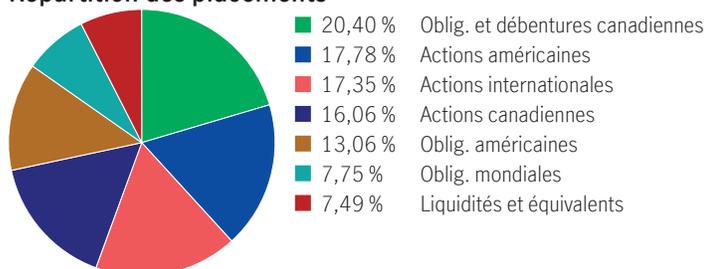
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » qui investit dans un panier de fonds composé, entre autres, de FNB, de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune et de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les fonds sous-jacents investissent principalement dans des fonds d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux.

### Dix principaux titres

|  |                |
|--|----------------|
| Fonds d'obligations canadiennes Manuvie                        | 14,57 %        |
| Fonds d'obligations de sociétés Manuvie                        | 10,04 %        |
| Fonds à revenu stratégique Manuvie                             | 9,03 %         |
| Fonds de dividendes fondamental Manuvie                        | 8,01 %         |
| Fonds de revenu de dividendes Manuvie                          | 7,93 %         |
| Fonds de revenu de dividendes américains Manuvie               | 7,88 %         |
| Fonds d'obligations univers canadien Manuvie                   | 4,96 %         |
| Catégorie de placement international Manuvie                   | 4,96 %         |
| Fonds indiciel d'actions mondiales d'infrastructures BlackRock | 4,92 %         |
| FNB ingénieurs de dividendes Manuvie                           | 4,67 %         |
| <b>Total</b>   | <b>76,97 %</b> |

Total des placements : 17

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

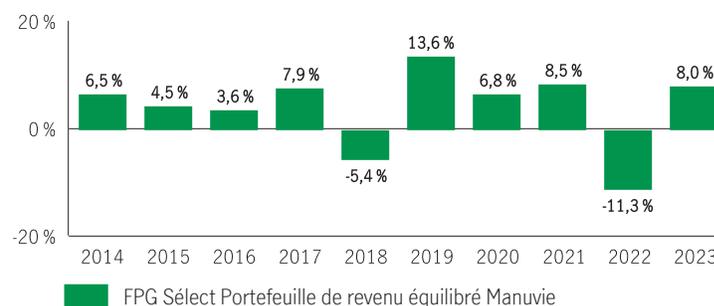
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 484,57 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,03 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,41   | 1,87                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 2,73   | 2,45                 | —                            |
| RevenuPlus           | 2,44   | 1,87                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus       | 2,41   | 1,87                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à procurer une croissance du capital ainsi qu'un revenu. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale d'actions, de titres s'apparentant à des actions et d'autres placements productifs de revenu.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des parts de multiples fonds sous-jacents. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 1,75    | 1,42                 | 21,6687                          | 80 205                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,12    | 1,90                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 1 000 000              | 1,81    | 1,42                 | 17,4210                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 1,75    | 1,42                 | 21,6687                          | 26 741                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,29    | 1,10                 | 20,3115                          | 1 119                          |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 1,62    | 1,45                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 1,37    | 1,10                 | 18,0154                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,29    | 1,10                 | 20,3115                          | 2 795                          |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 528 159 362 \$

**Date d'établissement:** avril 2007

**Nombre total d'unités en circulation:** 27 523 907

**Rotation du portefeuille:** 5,26 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,82    | 2,12                 | 20,6486                          | 2 958 136                      |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,83    | 2,12                 | 17,4797                          | 386 069                        |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,82    | 2,12                 | 20,6486                          | 1 010 849                      |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

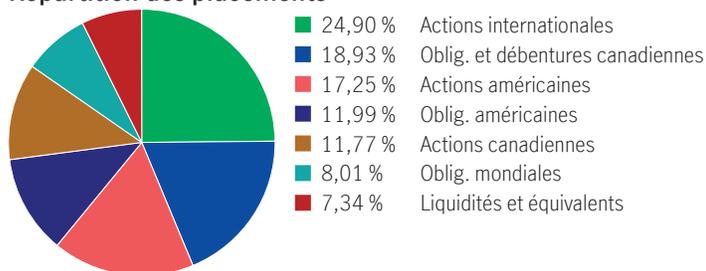
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe canadiens.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Fonds obligations Manuvie   | 15,06 %        |
| Fonds à revenu stratégique Manuvie  | 9,54 %         |
| Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie  | 6,65 %         |
| Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie   | 5,88 %         |
| Catégorie de placement international Manuvie  | 5,17 %         |
| Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie  | 5,02 %         |
| Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie   | 4,88 %         |
| FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie   | 4,87 %         |
| Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie | 4,39 %         |
| FNB indiciel multifactoriel international des marchés développés Manuvie                                    | 4,27 %         |
| <b>Total</b>  | <b>65,71 %</b> |

Total des placements : 21

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

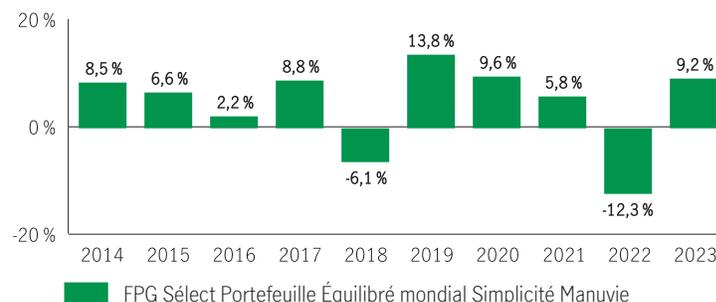
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 525,34 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,31 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 4. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,82   | 2,12                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,83   | 2,12                 | 1,15                         |
| SuccessionPlus      | 2,82   | 2,12                 | 0,55                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Portefeuille vise à obtenir des rendements à long terme compatibles avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions et de fonds à revenu fixe mondiaux. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 2,02    | 1,53                 | 23,0982                          | 40 765                         |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 2,08    | 1,53                 | 19,5306                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 2,02    | 1,53                 | 23,0982                          | 26 773                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,79    | 1,36                 | 21,5724                          | 2 238                          |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,80    | 1,36                 | 20,0608                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,79    | 1,36                 | 21,5724                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 874 742 743 \$

**Date d'établissement:** octobre 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 46 235 988

**Rotation du portefeuille:** 5,17 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,67    | 2,11                 | 19,4508                          | 5 308 880                      |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,68    | 2,11                 | 16,9090                          | 241 883                        |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,67    | 2,11                 | 19,4508                          | 936 261                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

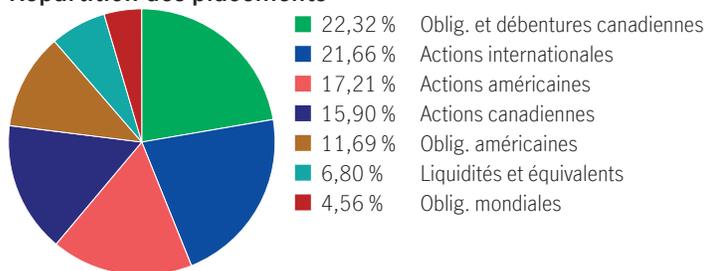
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Fonds obligations Manuvie  | 20,10 %        |
| Fonds à revenu stratégique Manuvie                                   | 13,07 %        |
| Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie           | 6,47 %         |
| Fonds d'options d'achat d'actions américaines couvertes Manuvie      | 5,43 %         |
| Catégorie de placement international Manuvie                         | 5,27 %         |
| FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie | 4,60 %         |
| Fonds d'actions fondamental Manuvie                                  | 4,31 %         |
| FNB de dividendes internationaux intelligents Manuvie                | 4,30 %         |
| Fonds de placements canadiens Manuvie                                | 4,26 %         |
| Fonds de revenu de dividendes Manuvie                                | 4,22 %         |
| <b>Total</b>   | <b>72,02 %</b> |

Total des placements : 20

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

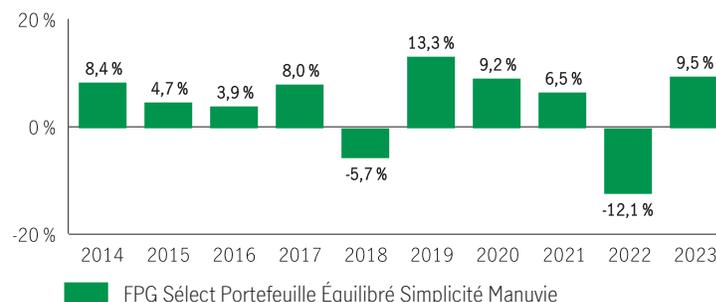
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 524,90 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,31 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,67   | 2,11                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,68   | 2,11                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus      | 2,67   | 2,11                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Portefeuille vise une croissance à long terme compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs que nous gérons, principalement des fonds d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions étrangères et des fonds du marché monétaire, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,84    | 1,49                 | 21,8556                          | 71 134                         |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,92    | 1,49                 | 18,9026                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,84    | 1,49                 | 21,8556                          | 204 801                        |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,64    | 1,35                 | 20,3920                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,65    | 1,35                 | 19,2537                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,64    | 1,35                 | 20,3920                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** septembre 2014

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 50 846 056 \$

**Date d'établissement:** octobre 2013

**Nombre total d'unités en circulation:** 4 081 798

**Rotation du portefeuille:** 4,76 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,59    | 1,72                 | 12,5416                          | 99 978                         |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,49    | 1,72                 | 12,5733                          | 17 637                         |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,59    | 1,72                 | 12,5416                          | 34 143                         |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

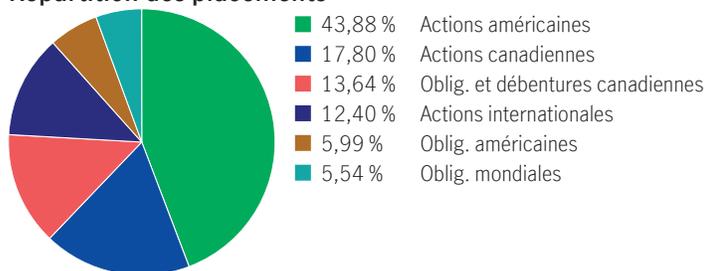
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des FNB lui permettant de participer aux marchés étrangers des actions et des placements à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|
| SPDR BLOOMBERG INTL TREASURY BOND ETF | 11,22 %        |
| Financial Select Sector SPDR          | 3,53 %         |
| Apple Inc.                            | 1,97 %         |
| Microsoft Corp.                       | 1,92 %         |
| SPDR BLOOMBERG HIGH YIELD BOND ETF    | 1,23 %         |
| Amazon.com Inc.                       | 1,20 %         |
| Banque Royale du Canada               | 1,10 %         |
| La Banque Toronto-Dominion Com New    | 0,92 %         |
| NVIDIA Corp.                          | 0,75 %         |
| Shopify Inc. Cl A                     | 0,73 %         |
| <b>Total</b>                          | <b>24,56 %</b> |

Total des placements : 20881

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance du capital et qui a une bonne tolérance aux fluctuations des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

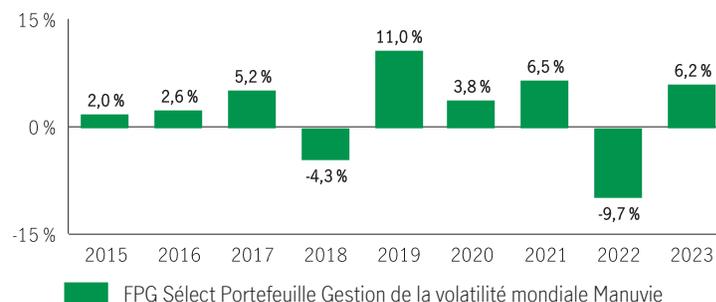
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 254,33 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,47 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 3. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,59   | 1,72                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,49   | 1,72                 | 0,85                         |
| SuccessionPlus      | 2,59   | 1,72                 | 0,45                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce Fonds vise à obtenir un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme tout en tentant de gérer la volatilité de l'ensemble du portefeuille.

**Stratégie :** Le Fonds investit dans des parts du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,94    | 1,09                 | 13,4611                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,94    | 1,09                 | 14,2181                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,94    | 1,09                 | 13,4611                          | 5                              |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,58    | 0,81                 | 13,7592                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,63    | 0,81                 | 14,2846                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,58    | 0,81                 | 13,7592                          | 4 286                          |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée

**Valeur totale du fonds:** 199 957 096 \$

**Date d'établissement:** octobre 2006

**Nombre total d'unités en circulation:** 11 440 142

**Rotation du portefeuille:** 5,99 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,35    | 1,83                 | 17,5155                          | 2 450 833                      |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,37    | 1,83                 | 15,1700                          | 87 414                         |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,35    | 1,83                 | 17,5155                          | 712 941                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

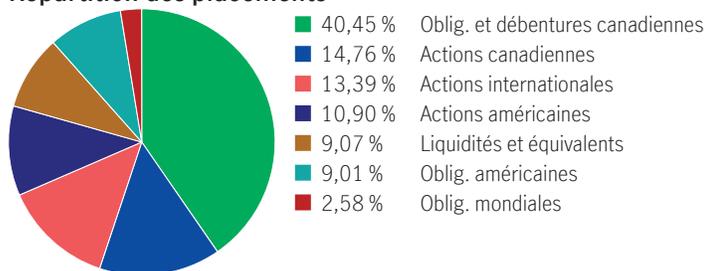
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Fonds obligations Manuvie  | 28,54 %        |
| Fonds d'obligations univers canadien Manuvie                         | 8,92 %         |
| Fonds d'obligations canadiennes sans restriction Manuvie             | 5,50 %         |
| FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie                   | 5,05 %         |
| Fonds d'obligations de sociétés Manuvie                              | 5,01 %         |
| Fonds à revenu stratégique Manuvie                                   | 5,01 %         |
| FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie | 4,08 %         |
| Fonds de placements canadiens Manuvie                                | 4,00 %         |
| Catégorie de placement international Manuvie                         | 3,96 %         |
| Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie              | 3,89 %         |
| <b>Total</b>   | <b>73,96 %</b> |

Total des placements : 19

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

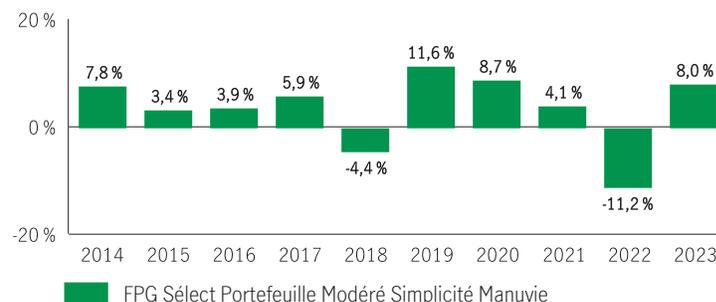
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 420,35 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,57 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,35   | 1,83                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,37   | 1,83                 | 0,75                         |
| SuccessionPlus      | 2,35   | 1,83                 | 0,35                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Portefeuille vise à générer un revenu et à obtenir une croissance compatible avec la préservation du capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif qui investit dans d'autres fonds communs, principalement des fonds de titres à revenu fixe canadiens et des fonds du marché monétaire canadien, mais aussi des fonds d'actions canadiennes. Le Portefeuille peut également investir dans les fonds d'actions étrangères, dans les limites autorisées. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille dans des liquidités s'il estime que les conditions du marché le justifient.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,75    | 1,41                 | 19,0992                          | 193 614                        |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,75    | 1,41                 | 16,4810                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,75    | 1,41                 | 19,0992                          | 207 419                        |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,23    | 1,07                 | 18,4878                          | 10                             |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,32    | 1,07                 | 17,5015                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,23    | 1,07                 | 18,4878                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2009      Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée      Valeur totale du fonds: 231 956 608 \$  
 Date d'établissement: octobre 2006      Nombre total d'unités en circulation: 15 232 178      Rotation du portefeuille: 5,32 %

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 2,20    | 1,69                 | 15,0201                          | 6 326 279                      |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 2,20    | 1,69                 | 13,0581                          | 173 419                        |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 2,20    | 1,69                 | 15,0201                          | 888 729                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

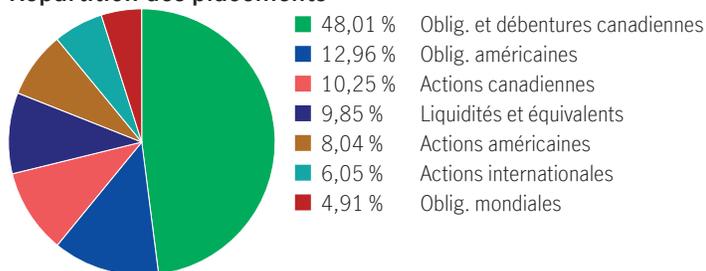
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadien.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|  |                |
|--|----------------|
| Fonds obligations Manuvie  | 31,40 %        |
| Fonds d'obligations univers canadien Manuvie                         | 17,75 %        |
| Fonds à revenu stratégique Manuvie                                   | 12,96 %        |
| FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie                   | 4,99 %         |
| Catégorie d'actions mondiales Manuvie                                | 4,87 %         |
| Fonds mondial de titres d'infrastructures côtés Manuvie              | 3,92 %         |
| Catégorie de dividendes mondiaux Manuvie                             | 3,90 %         |
| Fonds d'obligations de sociétés Manuvie                              | 3,49 %         |
| FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie | 2,52 %         |
| Fonds de placements canadiens Manuvie                                | 2,49 %         |
| <b>Total</b>   | <b>88,29 %</b> |

Total des placements : 15

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

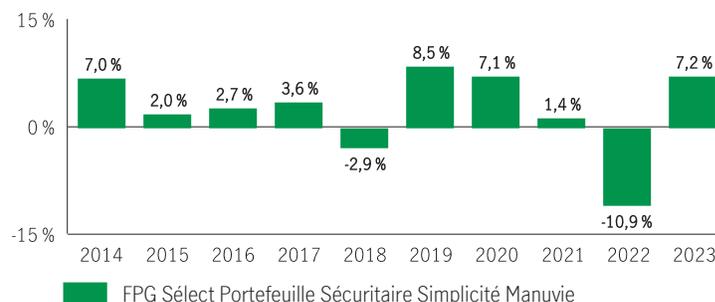
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 270,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,42 % par année.

### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie  | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|---------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 2,20   | 1,69                 | —                            |
| RevenuPlus          | 2,20   | 1,69                 | 0,75                         |
| SuccessionPlus      | 2,20   | 1,69                 | 0,35                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Portefeuille vise à générer un revenu tout en préservant le capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs de placement, notamment dans des fonds à revenu fixe et des fonds du marché monétaire canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions canadiennes et étrangères, dans les limites autorisées.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000 000              | 1,70    | 1,36                 | 16,1421                          | 39 966                         |
| RevenuPlus          | 1 000 000              | 1,71    | 1,36                 | 14,0815                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 1 000 000              | 1,70    | 1,36                 | 16,1421                          | 17 671                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie  | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|---------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75 | 1 000                  | 1,15    | 0,92                 | 16,1660                          | 5 518                          |
| RevenuPlus          | 25 000                 | 1,15    | 0,92                 | 15,1954                          | 10                             |
| SuccessionPlus      | 10 000                 | 1,15    | 0,92                 | 16,1660                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
www.gpmanuvie.ca  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2019

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 110 725 441 \$

Date d'établissement: mai 2019

Nombre total d'unités en circulation: 10 576 949

Rotation du portefeuille: --

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 10,4687                          | 4 001 673                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 0,00    | 0,00                 | 10,4771                          | 595                            |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 0,00    | 0,00                 | 10,4687                          | 2 524                          |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

#### Dix principaux titres

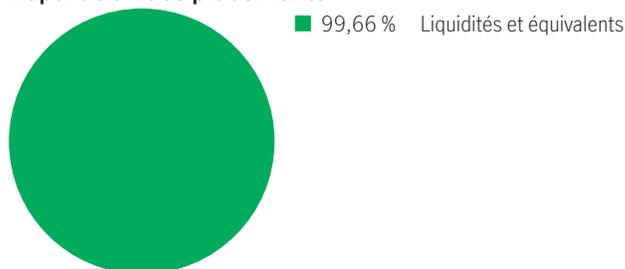
Dollar Canadien

99,66 %

**Total**
**99,66 %**

Total des placements : 1

#### Répartition des placements



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 4 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

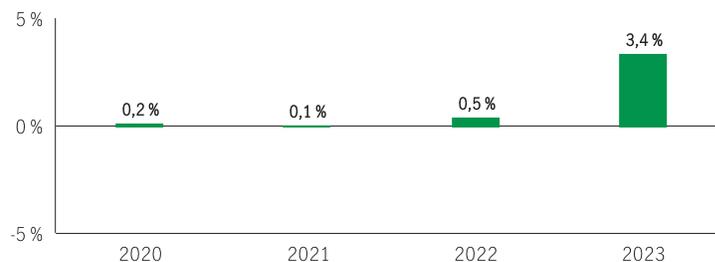
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 27 mai 2019, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 046,96 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,00 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



FPG Sélect Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir à une personne qui cherche à avoir un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 0,00   | 0,00                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 0,00   | 0,00                 | —                            |
| RevenuPlus           | 0,00   | 0,00                 | 0,55                         |
| SuccessionPlus       | 0,00   | 0,00                 | 0,25                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez   |
|-------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.   |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.   |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

**Objectif :** Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

**Stratégie :** Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 10,4040                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 0,00    | 0,00                 | 10,0000                          | 10                             |
| RevenuPlus           | 25 000                 | 0,00    | 0,00                 | 10,4274                          | 9                              |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 0,00    | 0,00                 | 10,4040                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — FPG Sélect

## FPG Sélect Répartition d'actifs canadiens Fidelity Manuvie

### Bref aperçu

**Fonds offert depuis:** octobre 2009

**Gestionnaire de fonds:** Fidelity Investments Canada s.r.l.

**Valeur totale du fonds:** 814 234 822 \$

**Date d'établissement:** janvier 1997

**Nombre total d'unités en circulation:** 38 351 716

**Rotation du portefeuille:** 6,17 %

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 2,84    | 2,24                 | 19,1040                          | 3 110 718                      |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 3,15    | 2,83                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 2,84    | 2,24                 | 19,1040                          | 273 348                        |

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

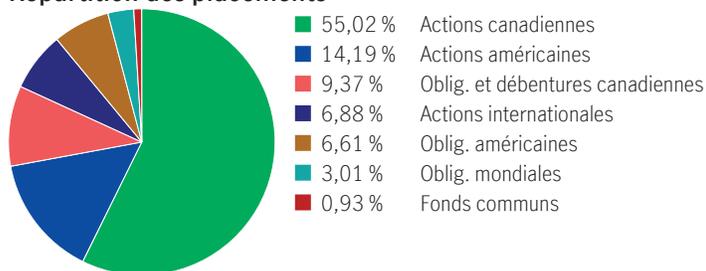
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

|   |                |
|---|----------------|
| Chemin de fer Canadien Limitée          | 3,65 %         |
| Constellation Software Inc.             | 2,82 %         |
| Canadian Natural Resources Ltd.         | 2,56 %         |
| Banque Royale du Canada                 | 2,30 %         |
| La Banque Toronto-Dominion Com New      | 2,19 %         |
| Shopify Inc. Cl A                       | 1,84 %         |
| Canadian Pacific Kansas City Limited    | 1,74 %         |
| Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg | 1,73 %         |
| Banque de Montréal                      | 1,73 %         |
| Restaurant Brands International Inc.    | 1,64 %         |
| <b>Total</b>                            | <b>22,21 %</b> |

Total des placements : 2238

### Répartition des placements



### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

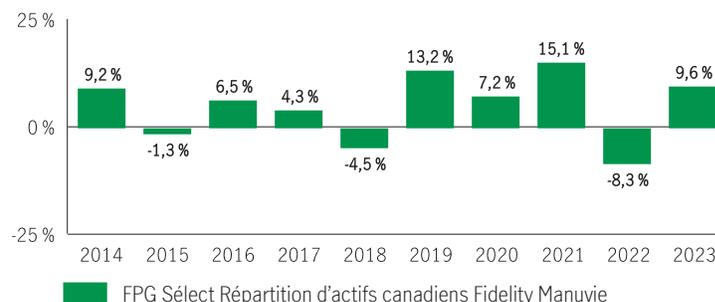
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 603,98 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,84 % par année.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

| Option de frais de retrait             | Ce que vous payez   | Comment cela fonctionne   |
|--|---|---|
| Frais d'entrée                         | Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>  |
| Frais de souscription reportés (FSR) * | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 5,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 5,00 %<br>moins de 4 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 5 ans après la souscription 4,00 %<br>moins de 6 ans après la souscription 3,00 %<br>moins de 7 ans après la souscription 2,00 %<br>plus de 7 ans après la souscription 0,00 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li> <li>Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li> <li>Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li> <li>Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li> </ul> |
| Frais modérés *                        | <b>Retrait dans les délais suivants :</b><br>moins de 1 an après la souscription 2,50 %<br>moins de 2 ans après la souscription 2,00 %<br>moins de 3 ans après la souscription 1,50 %<br>plus de 3 ans après la souscription 0,00 %   |   |
| Sans frais                             | Vous ne payez rien.   | Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.  |

\* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

| Option de garantie   | RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds) | Frais de gestion (%) | Taux des frais par fonds (%) |
|----------------------|--|----------------------|------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 2,84   | 2,24                 | —                            |
| PlacementPlus 75/100 | 3,15   | 2,83                 | —                            |
| SuccessionPlus       | 2,84   | 2,24                 | 0,65                         |

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

| Frais                         | Ce que vous payez  |
|-------------------------------|--|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.  |
| Frais de retrait anticipé     | 2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.  |
| Frais de petit contrat        | Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Le Fonds vise à produire un rendement total élevé. Il utilise une stratégie de répartition de l'actif. Le Fonds investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

### Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000 000              | 2,18    | 1,74                 | 20,9729                          | 37 591                         |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000 000              | 2,54    | 2,28                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 1 000 000              | 2,18    | 1,74                 | 20,9729                          | 19 540                         |

### Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

#### Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

| Option de garantie   | Placement minimum (\$) | RFG (%) | Frais de gestion (%) | Valeur liquidative par part (\$) | Nombre d'unités en circulation |
|----------------------|------------------------|---------|----------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| PlacementPlus 75/75  | 1 000                  | 1,69    | 1,48                 | 20,3286                          | 10                             |
| PlacementPlus 75/100 | 1 000                  | 2,04    | 1,83                 | 10,0000                          | 10                             |
| SuccessionPlus       | 10 000                 | 1,69    | 1,48                 | 20,3286                          | —                              |

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

# Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

**Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires :** En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

**Le risque de crédit** est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

**Risque lié à la catégorie de société** Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

**Le risque lié aux instruments dérivés** se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

**Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) :** La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

**Risque associé aux fonds négociés en bourse :** Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

**Le risque de change** se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

**Le risque de concentration** se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

**Le risque de cybersécurité désigne** le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

**Le risque d'inflation** représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

**Le risque de taux d'intérêt** tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

**Le risque d'illiquidité** désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut-être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

**Le risque de gestionnaire** vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

**Le risque de marché** est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

**Risque associé à l'immobilier** : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

**Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre** : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

**Le risque des petites entreprises** est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

**Le risque souverain** (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

**Risque de spécialisation** : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

**Risque associé aux porteurs de titres importants** : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

**Le risque associé aux fonds sous-jacents** s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.